

LE PRINTEMPS DES DECHETS S'ASSOMBRIT !

Nous siégeons, avec d'autres associations, à la Commission de Suivi du Site (CSS) et à la Commission Consultative du Service Public Local (CCSPL) de l'incinérateur clermontois VALTOM/VERNEA pour représenter les usagers et consommateurs.

L'UFC que Choisir travaille beaucoup sur le sujet des déchets au niveau local, régional et national.

Sur les problèmes financiers, notre information est réduite à sa plus simple expression alors que les consommateurs et contribuables sont les principaux payeurs de la collecte et du traitement des déchets. Il nous semble que les élus qui siègent et valident les décisions du VALTOM ont aussi quelques difficultés à obtenir des documents financiers complets. Ils ont « pris acte » du budget VERNEA SUEZ en différé. Les représentants associatifs n'ont droit qu'à une simple page sans explications, pas d'annexes, pas de convention d'exploitation, pas d'avenants signés, pas de rapport du commissaire aux comptes, aucun commentaire sur le déficit de 5 452 000 € en 2016 qui s'ajoute aux déficits cumulés antérieurs de plus de 10 millions d'€. Nous attendons depuis février 2016 les explications relatives promises par le Président du VALTOM sur l'inflation du compte « frais de siège » qui est passé de 515 K€ en 2014 à 1 610 K€ en 2016 au bénéfice de la maison mère SUEZ qui vient d'inventer pour 2017 un prélèvement annuel supplémentaire de 357 K€ pour facturer le droit d'utiliser le nom de SUEZ (licence de marque). On nous a répondu : « quand VERNEA s'appauvrit, SUEZ s'enrichit ». On avait bien compris - les déchets à Clermont-Ferrand, l'argent à Paris.

L'UFC QUE CHOISIR 63 DEMANDE :

- un audit de la Chambre Régionale des Comptes sur les comptes consolidés VALTOM + VERNEA pour avoir une vue d'ensemble du dossier « déchets »
- la présence de cadres de la DGFIP (finances publiques) dans les différentes commissions
- la création d'une « Commission de Contrôle Financier » pourtant obligatoire et qui n'a toujours pas été installée par le VALTOM et la Préfecture.

Heureusement, le citoyen glane par la presse régionale des informations dont ses représentants ne disposent pas. Le 19 décembre 2017, on a appris que le VALTOM faisait des ristournes à ses collectivités adhérentes qui peuvent les répercuter ou non à leurs usagers. Aucun consommateur nous a informé en avoir bénéficié ! La TEOM, impôt injuste par excellence (QC février 2018), n'a pas vocation à renforcer les budgets des collectivités mais à couvrir les frais (justifiés) des opérateurs. Un contrôle s'impose.

Sur les engagements et responsabilités du VALTOM et de son exploitant VERNEA SUEZ : des promesses non tenues.

Contrairement aux engagements donnés par les Présidents successifs du VALTOM, les populations ont subi tous les renoncements et reculades à partir du dossier initial :

- aucun transport par rail
- peu de détournement des fermentescibles malgré des installations non saturées
- inflation tarifaire pour les usagers
- modification de la base de tarification défavorable aux pratiques vertueuses
- élargissement de la zone de chalandise à tous les départements limitrophes
- projet d'extension de la décharge clermontoise pour 1 500 000 tonnes supplémentaires

Toutes ces décisions ont été validées par l'administration préfectorale mais le pire est à venir avec l'extension de la capacité de traitement de l'incinérateur à 160 000 tonnes.

Sur ce dossier, notre attention a été attirée par « un porter à connaissance » présenté par SUEZ, maison mère de VERNEA qui souhaite faire valider en urgence l'augmentation de la capacité d'incinération à 160 000 tonnes et brûler des boues de station d'épuration venant de l'extérieur de la Métropole Clermontoise. L'arrêté préfectoral modificatif du 15 juin 2016 autorisait « dans la limite de la capacité maximale autorisée de l'UVE (incinérateur) et que les stabilisats soient exempts de boues de STEP ». Le Tribunal Administratif et le Préfet de l'époque avaient refusé d'agréer l'incinérateur pour 170 000 tonnes et ramené le tonnage autorisé à 150 000 tonnes. Il serait étonnant que les contraintes étudiées et édictées par l'Administration en 2016 disparaissent et deviennent des solutions moins de 2 ans plus tard.

Le délégant, le délégataire et l'autorité de tutelle nous surjouent la solidarité interdépartementale suite à l'incendie d'Altriom au Puy-en-Velay. Rengaine déjà utilisée pour faire payer à la population de Clermont Métropole en 2016 le transport des déchets des autres syndicats (660 000 €), pour pénaliser en 2017 les populations les plus vertueuses en ne retenant plus la quantité de déchets produite contrairement aux directives ministérielles. 2018 et 2019 nous apportent son lot de reculades.

La dérogation de 18 mois cache mal l'intention de créer un précédent reproductible à l'envie.

L'UFC Que Choisir pense que cette solidarité doit jouer sans modifier la capacité du four et sans dégrader la situation environnementale et sanitaire locale. VERNEA SUEZ dispose à Clermont Fd d'une Unité de Valorisation Biologique de capacité théorique de 26 500 t sous utilisée. La fraction fermentescible (FFOM) collectée approche 12000 t ce qui laisse une disponibilité de 6 000 t que l'on peut élargir en détournant des déchets de jardins et surtout les déchets industriels appelés pudiquement déchets d'activité économique (DAE). SUEZ dispose de suffisamment d'installations en Auvergne Rhône Alpes pour gérer ses contrats commerciaux distincts du service public délégué.

L'UFC Que choisir 63 se réserve le droit d'attaquer au Tribunal Administratif l'arrêté préfectoral et se prononce :

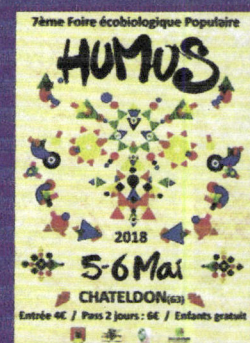
- **pour** la solidarité du service public avec la ville du Puy-en-Velay
- **pour** la généralisation de la collecte des déchets fermentescibles dans les grands centres urbains pour respecter les recommandations gouvernementales
- **pour** que les commissions servent de lieux d'échange et non pas de chambres d'enregistrement des décisions des autorités

- **pour** que l'Administration Préfectorale, dont une des missions est de protéger les citoyens, entende la voix des populations et de ses représentants. Une Commission Consultative de Suivi du Site le 4 avril 2018 pour un CODERST décisionnaire le 6 avril avec des acteurs différents n'est pas un gage d'écoute surtout si le vote est acquis avec les voix des représentants de l'État. La demande de VERNEA datée du 14 mars 2018 donnant lieu à un rapport favorable le lendemain (15 mars 2018) nous fait douter de l'égalité des traitements d'autant qu'une alerte adressée par nos soins sur une présomption de pollution d'eau n'a pas abouti 4 mois plus tard.
- **pour** retrouver en région l'esprit de la Feuille de Route sur l'Économie Circulaire que le Premier Ministre a présenté le 23 avril et à laquelle nous avons apporté notre contribution dans le cadre du comité de pilotage.

L'UFC Que Choisir reste à la disposition de tous pour que soit recherchée une solution respectueuse de l'intérêt général, la concertation et l'information étant préférables à l'autoritarisme et à l'omerta.

PARTICIPATION A LA FOIRE HUMUS

Les bénévoles de l'UFC QUE CHOISIR CLERMONT-PERRAND seront présents les 5 et 6 mai prochains pour vous informer sur les actions menées par notre association. **Vous pourrez nous interroger sur tous les sujets qui font l'actualité de votre association :** politique de défense de la qualité des eaux (d'alimentation et agricoles), signature de la pétition contre le coût du Linky d'ENEDIS, application « quelcosmetic », les insecticides ménagers et comment les remplacer, les labels fiables, les perturbateurs endocriniens, les produits phytosanitaires du jardin et comment les supprimer, privilégier les circuits courts, votre santé et les produits de votre quotidien, comment mieux participer, voire créer des actions avec votre association, pourquoi adhérer ?



POUR L'UFC QUE CHOISIR AUVERGNE C'EST LE PRINTEMPS

L'UFC QUE CHOISIR AUVERGNE s'engage dans l'opération « **PRINTEMPS DES CONSOMMATEURS** » pour vous informer sur nos positions au niveau national, régional et local dans le but exclusif de défendre l'intérêt général et de faire évoluer les réglementations, les pratiques des professionnels, des commerçants et des administrations.

Nous souhaitons également impliquer les consommateurs dans des démarches de consommation plus responsables. Ne doutons pas que nous avons entre nos mains une partie des solutions pour faire plier les metteurs sur le marché les moins vertueux. Cela passe par le boycott, par le refus d'acheter, par nos alertes, par l'information mais aussi par de nouveaux outils comme les comparateurs, les enchères inversées, les applications type « **quelcosmetic** », par notre capacité d'agir mais aussi de réagir.

Le consommateur doit être un acteur incontournable. **Apprenons à mieux consommer pour notre santé**, notre pouvoir d'achat ou tout simplement notre mieux vivre dans un environnement sain.

Les 6 associations locales d'Auvergne sont à votre disposition pour vous informer et vous défendre. **Vous vous posez la question : qu'est ce que l'UFC Que Choisir fait pour moi ? Et bien, retournez la question « Qu'est ce que je peux faire pour l'UFC Que Choisir »** en rejoignant les bénévoles qui œuvrent toute l'année à votre service.

Nous avons participé au niveau national au Conseil National des déchets, aux États Généraux de l'Alimentation, à

G. QUENOT, administrateur national
Réfèrent Environnement Auvergne

l'élaboration de la Feuille de route pour l'Économie Circulaire, à la mise en place de représentants en santé l' UFC QC dans de nombreux établissements de soin, à des enquêtes et propositions pour améliorer l'accueil des usagers des EHPADS (Maisons de retraites médicalisées), à de nombreuses études sur les perturbateurs endocriniens.

En faisant évoluer les réglementations, en pesant sur les administrations, nous demandons à être plus représentés dans les Commissions (Régionales, Nationales, Européennes) qui ont un véritable pouvoir de décision et non dans les commissions consultatives qui ne servent que de chambres d'enregistrement des décisions de l'administration, La démocratie participative est à ce prix.

Pour l'UFC QUE CHOISIR, la consommation englobe les domaines de l'environnement et de la santé que vous découvrez parfois sur notre site ou dans nos publications.

Découvrez dans ce numéro spécial « Consommer au naturel » une manière de réduire son empreinte écologique tout en améliorant son alimentation et sa santé. Pour cela nous vous conseillons de vous approvisionner local et de saison, en réduisant vos déchets ménagers, en

supprimant les produits chimiques dangereux dans vos cosmétiques ou vos insecticides ménagers, en jardinant sans pesticides, en étant acteur de la biodiversité.

Ces combats ne peuvent pas être menés sans vous. Devenez militants consommateurs,

LE PRINTEMPS DES CONSOMMATEURS VISE A SENSIBILISER LES CITOYENS CONSOMMATEURS ET A LES IMPLIQUER DANS LA MAÎTRISE DE LEUR VIE QUOTIDIENNE.

Arverne Consommation



MAGAZINE D'INFORMATION ET DE CONSEIL DE
L'U.F.C. QUE CHOISIR 63
UNION FÉDÉRALE DES CONSOMMATEURS
QUE CHOISIR Du Puy-De-Dôme
Association loi de 1901
contact@clermontferrand.ufcquechoisir.fr

Directeur de publication :
Rédacteur en chef :
Conception :
Imprimerie :
Tirage :
Dépôt légal :
N° ISSN 03395291
N° de commission paritaire :

Alain SANITAS
Daniel BIDEAU
Imprimerie Decombat
DECOMBAT Gerzat
10 000 exemplaires
4^e bimestre 2017

6 numéros par an
Toute reproduction, même partielle, de ce magazine est strictement soumise à l'autorisation préalable de l'U.F.C. QUE CHOISIR 63

Papier recyclé

POUR ÊTRE MIEUX INFORMÉ U.F.C. QUE CHOISIR 63

U.F.C. QUE CHOISIR
CLERMONT-FD
21 RUE JEAN RICHELIN
63000 Clermont-Fd
TÉL. : 04.73.98.67.90

U.F.C. QUE CHOISIR
ISSOIRE-AMBERT
20 Rue du Palais
63500 ISSOIRE
TÉL. : 04.73.55.06.76



FAX.04.73.98.67.91

FAX.04.73.55.06.76

Permanence téléphonique :
tous les jours de
8h à 12h-14h à 18h
ACCUEIL du lundi au
vendredi de 8h à 12h -
14h à 18h.
Les mardi et jeudi après-
midi de 14h00 à 18h00
pour les non-adhérents.

Permanence téléphonique
du lundi, mardi, jeudi de
9h-12h et 13h30-17h30.
Mercredi 9h-12h et vendredi
9h-12h-13h30-16h30
Accueil les mêmes jours
sur R.V.
PERMANENCE
d'AMBERT
Le 4^{ème} mardi du mois de 14h
à 16h à l'annexe Mairie.

S O M M A I R E	DOSSIER	
	Printemps des consommateurs	3
	BON À SAVOIR	
	Consommons moins, consommons mieux	5
	SANTÉ	
	Les insecticides ménagers	6
	BON À SAVOIR	
	Calendrier des fruits et légumes	8
	SANTÉ	
	Substances toxiques dans les cosmétiques	10

ACTION	
Pétition LINKY : refusons de payer pour ENEDIS !	11
ACTION	
Favorisez les circuits courts	12
BON À SAVOIR	
Nos conseils pour vos jardins	13
ACTION	
Le printemps des déchets s'assombrit !	14
BON À SAVOIR	
Vos associations	
UFC Que choisir en Auvergne	16